

*Questions Orales*VIETNAM—LE REFUS DE PLACES À DES VIETNAMIENS DANS
UN AVION TRANSPORTANT UNE VOITURE ET DES
MARCHANDISES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question qui fait suite à celle du chef de l'Opposition. J'aimerais demander au Secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures quels critères ont été utilisés lorsqu'on a décidé de transporter par avion de Saïgon une voiture japonaise ainsi que des souvenirs et autres articles divers alors qu'on refusait des places sur le même avion à des employés vietnamiens de l'ambassade canadienne.

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Je demanderai au ministre de la Défense nationale, qui est au courant des détails de l'affaire, de répondre à la question.

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): L'un de nos Hercules qui se trouvait à Saïgon hier, a transporté 22 Canadiens de Saïgon à Hong Kong. Il y avait également d'autres pièces d'équipement à bord et une voiture. Mais il n'y avait pas assez de place pour transporter toutes les personnes qui avaient l'autorisation ou le désir de quitter Saïgon.

M. McGrath: Comme il y avait l'espace voulu dans l'appareil pour transporter ces effets contestables, les fonctionnaires du ministère ou de notre mission à Saïgon se sont-ils assurés qu'il n'y avait aucun parent de Canadiens resté là-bas qui aurait voulu venir au Canada?

M. Richardson: Je le répète, tous ceux qui étaient autorisés à partir ou qui voulaient partir auraient pu prendre place à bord de l'avion des Forces canadiennes. Il n'appartient pas au ministère de la Défense nationale de faire davantage.

M. McGrath: Puis-je alors poser la même question au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures? Quelles démarches a-t-on faites pour s'assurer qu'on offrait à tous les parents de Canadiens qui voulaient venir au Canada une place à bord de cet appareil avant qu'on ne décide d'y embarquer ces voitures et autres choses?

M. Sharp: Mon collègue a dit bien explicitement que tous ceux qui voulaient partir et qui étaient autorisés à le faire par le gouvernement du pays auraient pu prendre place à bord. Personne ne s'est présenté.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES RÉPERCUSSIONS PROBABLES DE LA RÉDUCTION DES
SUBVENTIONS AUX GROUPES D'AUTOCHTONES CONVOQUÉS
PAR LA COMMISSION BERGER

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celles que le député des Territoires du Nord-Ouest a posées au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre reconnaît-il qu'en diminuant le budget destiné aux groupes autochtones, il réduira considérablement leur apport, non négligeable, à la Commission d'enquête Berger?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, ce n'est

[M. Sharp.]

certes pas mon intention. Les affectations de fonds de l'an dernier étaient surtout destinées à la recherche et au travail de préparation du mémoire, alors que les crédits de cette année étaient surtout destinés à financer les comparutions devant la Commission et l'aspect éducatif dans les diverses localités qui ont reçu la visite de la Commission, or selon nos analyses, les fonds prévus devaient suffire à ces fins.

M. Holmes: Je ne suis pas très satisfait de cette réponse, monsieur l'Orateur. Je pourrais peut-être poser ma question autrement. Comme ces budgets ont été réduits, ce qui élimine le principal groupe d'opposition dans le cadre de l'enquête, le ministre ne reconnaît-il pas que l'objectif de la commission Berger, qui se réunit de nouveau le 12 mai, sera gravement compromis par les mesures qu'il a prises?

M. Buchanan: Quand le député parle du principal groupe d'opposition, je suppose qu'il fait allusion au groupe d'évaluation du Grand Nord, et, comme je l'ai indiqué dans ma réponse au député des Territoires du Nord-Ouest, nous étudions encore avec le juge Berger la possibilité de financer ces organismes grâce aux fonds alloués à la commission comme ce fut le cas la dernière fois, vu que c'est lui qui a en premier lieu assuré des crédits au groupe.

M. Holmes: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je crains que ce faisant, le gouvernement n'empiète sur les pouvoirs de la Commission Berger. J'aimerais demander au ministre quelles mesures il entend prendre pour veiller à ce que tous les groupes d'opposition puissent faire connaître leurs vues à la Commission Berger.

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, je n'y accepte pas le préambule concernant l'empiètement. L'an passé, le Juge Berger, dans toute sa sagesse, a fourni \$200,000 à des associations et des groupes d'évaluation du Grand Nord aux fins d'études. Cette année, il examine la situation et va sans doute prendre une décision en ce qui concerne l'octroi d'une subvention à ce groupe.

* * *

LE NORD CANADIEN

L'APPARENTE INGÉRENCE DU GOUVERNEMENT DANS LES
TRAVAUX DE LA COMMISSION BERGER, CHARGÉE D'UNE
ENQUÊTE IMPARTIALE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Compte tenu du nombre de fois où le gouvernement est intervenu depuis le début de cette enquête, le ministre pense-t-il sérieusement que les Canadiens vont continuer de croire qu'il s'agit d'une enquête indépendante? Ne s'agit-il pas plutôt d'une enquête de pure forme puisque le gouvernement a déjà décidé de construire le pipe-line?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je suis certain que l'honorable juge Berger s'acquittera de sa tâche de façon exemplaire. Je n'accepte pas le préambule de la question.